



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT PAULET DE CAISSON
N° 07-04-24**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

MAIRIE
SAINT PAULET DE CAISSON

Nombre de membres
En exercice..... 19
Nombres de membres
Présents 16
Nombres de procurations
..... 3
Nombre de suffrages
exprimés..... 19

L'an deux mil seize et le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 01 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe SERRE, Maire

PRESENTS : M. SERRE C., M. CARABALLO W., M. CARON P., M. DARBEILLE M., M. DEMARBRE T., M. FABRE E., Mme GARCIA E., Mme LOPEZ C., M. PARRE P., Mme PAGES M., Mme FERNANDEZ B., Mme BEDECHE A., Mme HAVERLAND G., M. GERME J.P., Mmes LARGIER J., M. BOUQUET S..

ABSENTS : M. DELORME D. (procuration à Mmes LARGIER J.), Mme RODRIGO M. (procuration à M. SERRE C.), Mme GRANIER A. (procuration à M. DEMARBRE T.).

SECRETAIRE DE SEANCE : DARBEILLE Martial

DENOMINATION DE LA « ROUTE DEPARTEMENTAL 23 »

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Suite à la demande de la Carrière CHAPUS concernant l'officialisation de l'adresse postale de son exploitation, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit délibérer pour donner la dénomination « Route départementale 23 » à la route départementale RD23 dans le périmètre de la commune. Cette décision permettra via le SIIG de rendre officielle les adresses se trouvant sur cette route.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la dénomination de la route départementale RD 23 sur la commune de Saint-Paulet-de-Caisson « Route départementale 23 »;

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus dits
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire par transmission
en préfecture le 08/04/2016

Le Maire,

Christophe SERRE
Page 1 sur 1